



Centre français de promotion lyrique - CFPL

AUDITION ANNUELLE 2021

Avis d'audition

Fidèle à sa mission de **détection, de promotion et d'insertion professionnelle**, le **CFPL** propose une **audition générale** en deux sélections, ouverte aux artistes lyriques en voie de professionnalisation. **L'audition se termine par un concert de présentation à l'attention des professionnels** : directeurs rices de maisons d'opéra, de festivals, compagnies lyriques et structures de productions lyriques, agents artistiques, journalistes...

Calendrier des épreuves

Sélection 1

24 et 25 novembre 2021

Paris
à partir de 9H

Sélection 2

Vendredi 26 novembre 2021

Paris
à partir de 9H

Audition de présentation

Lundi 29 novembre 2021

Paris
à 19H30

Conditions de participation

L'audition est ouverte : aux chanteurs lyriques de toutes nationalités :

- formés en France ou ayant fait une partie de leur cursus en France,
- étudiant dans un établissement public d'enseignement supérieur
- ou étant titulaire d'un DEM depuis moins de 2 ans
- ou ayant terminé depuis moins de 5 ans des études dans un établissement public d'enseignement supérieur
- ou pouvant justifier d'une formation de niveau équivalent.

Pratique et compréhension de la langue française indispensables.

La disponibilité des candidats sur les périodes d'audition est une condition *sine qua non* de leur participation.

Programme

- **Sélection 1** : un air libre

(ne devant pas dépasser 4 minutes) ;

- **Sélection 2** : un air libre

(ne devant pas dépasser 4 minutes) ;

- **Audition de présentation** : deux airs libres dont au moins un en français, différents des sélections précédentes.

Composition du dossier

- **Formulaire d'inscription** complété et signé ;

- **biographie ou CV d'une page maximum** (en français ou anglais) contenant **obligatoirement photo portrait récente** et **répertoire** (airs ou rôles complets étudiés ou interprétés) ;

- **Un enregistrement** (youtube, vimeo) récent, de bonne qualité, d'un air du répertoire lyrique

- copie d'une **pièce d'identité** officielle **en cours de validité**

- Chèque de **droits d'inscription** ou preuve de virement

Droit d'inscriptions de 50 €

> par CHEQUE à l'ordre du CFPL à joindre au dossier.

> par VIREMENT BANCAIRE (joindre au dossier un justificatif de virement) : IBAN FR76 4255 9100 0008 0145 6497 895
BIC : CCOPFRPPXXX CREDIT COOPERATIF

Ce droit est remboursé si la limite des places est atteinte.

Inscriptions (dans la limite des places disponibles)

Inscription par email en téléchargeant le formulaire d'inscription sur www.cfpl.org. Les candidats doivent conjointement adresser au CFPL les éléments justificatifs constituant leur dossier.

Les inscriptions sont à adresser, **jusqu'au 3 novembre 2021 - minuit**

à **Clémence Commeignes**, Secrétaire générale

Tél. 0033 (0)1 53 96 92 98 - Courriel : info@cfpl.org

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.

AUDITION DE PRÉSENTATION :

deux airs, dont au moins un en français, différents des deux sélections précédentes. / *two arias, one in french, different from the two previous selections.*

JE DÉCLARE ACCEPTER PAR LA PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DES AUDITIONS/ I declare to accept the rules of the auditions.

A....., le.....

Signature

POUR MÉMOIRE – Cette candidature contient

- formulaire d'inscription complété et signé ;
- biographie ou CV d'une page maximum (en français ou anglais), contenant obligatoirement photo portrait récente et répertoire (airs ou rôles complets étudiés ou interprétés) ;
- un enregistrement (youtube, vimeo) récent, de bonne qualité, d'un air du répertoire lyrique
- copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité
- droit d'inscriptions de 50€ par chèque ou virement

CHECKLIST – This application contains

- completed and signed application form ;*
- biography or curriculum vitae of 1 page in length (in french or english) with necessarily a photography portrait and the repertoire arias or complete roles studied or interpreted ;*
- a recent recording (youtube, vimeo), of good quality, of an aria from the operatic repertoire*
- copy of the passport /ID card of current validity*
- registration fees (50€)*

Comment avez-vous pris connaissance de cette audition ?

- conservatoires, professeurs de chant
- agents artistiques
- site internet du CFPL
- autres (préciser)

How did you come to know about this audition ?

- conservatoires, singing teachers
- Artists Agencies
- CFPL website
- others (please specify)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à adresser, **jusqu'au 3 novembre 2021 – minuit**
Please send until November 3th, 2021

A Clémence Commeignes, secrétaire Générale
Centre Français de Promotion Lyrique
Tél. 0033 (0)1 53 96 92 98 - Courriel : info@cfpl.org

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu
Any incomplete file or received after the deadline will not be accepted

Inscription dans la limite des places disponibles
Registrations within the limits of the available places

RÈGLEMENT

Article 1. Déroulement et programme des auditions

Les auditions se déroulent en deux sélections éliminatoires. Les candidats qui passent avec succès la 1^{ère} sélection doivent prévoir d'être obligatoirement disponible pour la 2nde sélection.

L'audition n'est pas ouverte au public.

Les candidats devront présenter le programme tel qu'inscrit sur leur formulaire d'inscription. Il sera impossible pour le candidat de modifier son programme après la date du 12 novembre 2021.

Les airs devront être interprétés en version originale et sans partition.

Le jury se réserve le droit de ne pas écouter le programme d'un candidat dans son intégralité.

Le jury se réserve le droit de demander aux candidats retenus pour la 2nde sélection un programme différent.

Article 2. Conditions de participation

L'audition est ouverte : aux chanteurs lyriques de toutes nationalités :

- formés en France ou ayant fait une partie de leur cursus en France,
- étudiant dans un établissement public d'enseignement supérieur
- ou étant titulaire d'un DEM depuis moins de 2 ans
- ou ayant terminé depuis moins de 5 ans des études dans un établissement public d'enseignement supérieur
- ou pouvant justifier d'une formation de niveau équivalent.

Pratique et compréhension de la langue française indispensables.

La disponibilité des chanteurs sur les périodes d'audition est une condition *sine qua non* de leur participation.

Toute demande de dérogation sera examinée par le CFPL.

Article 3. Dossier d'inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne ou par email et devront être adressées complètes au CFPL jusqu'à la date limite du 3 novembre 2021.

La liste des pièces constituant le dossier d'inscription complet est indiquée sur l'avis d'audition.

Un droit d'inscription de 50€ est exigé pour participer à cette audition. Ce droit doit obligatoirement être réglé en Euros au moment de l'inscription et fait partie intégrante du dossier. Le montant net reçu par l'organisation doit correspondre aux frais d'inscription. **Le virement doit faire apparaître le nom du candidat.** Dès lors que l'inscription du candidat a été confirmée par l'organisation au moment du dépôt du dossier, le droit d'inscription n'est plus remboursable et reste acquis, même en cas d'absence du candidat (quel qu'en soit le motif). **Ce droit est remboursé si la limite des places est atteinte.**

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite d'inscription ne sera pas retenu.

Inscriptions dans la limite des places disponibles : dans le cas où cette limite est atteinte alors que le candidat a adressé son dossier dans les temps impartis, ledit candidat

sera alors placé sur une liste d'attente et contacté dès qu'une place se libèrera.

Article 4. Convocation

Chaque candidat recevra un courriel confirmant la bonne réception de son dossier et l'enregistrement de sa candidature dans un délai d'une semaine.

Il recevra sa convocation par courriel, au minimum 7 jours avant la 1^{ère} sélection.

Il est impossible de modifier sa date de convocation.

Les candidats ayant des impératifs concernant leurs dates et horaires de passage devront le signaler au CFPL, en l'indiquant sur le formulaire d'inscription dès l'envoi de leur dossier ou le 3 novembre 2021 au plus tard.

Article 5. Accompagnement des auditions

Un pianiste accompagnateur est prévu par le CFPL (sans frais pour les candidats). Toutefois, chaque candidat peut se faire accompagner à ses frais par son propre pianiste. Dans ce cas, il devra en avvertir le CFPL dans un délai d'une semaine au minimum, avant la date de sa convocation.

Aucune répétition n'est prévue avec le pianiste accompagnateur.

Les candidats devront apporter le jour de leur audition une partition pour le pianiste accompagnateur, en bon état et parfaitement lisible.

Article 6. Jury et résultats

Le jury est souverain dans ses choix et sans appel. Il se réserve le droit d'interrompre l'audition du candidat à tout moment, sans avoir à motiver sa décision.

Après chaque sélection, les résultats seront indiqués directement à chaque candidat par courriel.

Les chanteurs retenus pour l'audition de présentation au professionnel du monde lyrique ne bénéficieront d'aucune rémunération.

Article 7. Traitement des données personnelles

Le CFPL s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations et documents transmis par le candidat.

Conformément aux dispositions contenues dans la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui le concernent. Le candidat peut exercer ce droit en envoyant un courriel à l'adresse suivante : info@cfpl.org

Article 8. Adhésion au présent règlement

Tous les candidats s'inscrivant aux auditions adhèrent de fait au présent règlement.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

Clémence Commeignes

Secrétaire générale

Centre Français de Promotion Lyrique

Tél. +33 (0)1 53 96 92 98 - Courriel : info@cfpl.org